

Le 28 mai 2004, le Forum conjoint des autorités de réglementation du marché financier a publié la version finale des lignes directrices s'appliquant aux régimes de capitalisation. Ces lignes directrices présentent les droits et les responsabilités des responsables et des participants des régimes de capitalisation et des fournisseurs de services. Elles visent également à assurer que les participants obtiennent tous les renseignements et l'aide dont ils ont besoin. Les lignes directrices consistent en quelque sorte en une feuille de route des pratiques exemplaires liées au fonctionnement d'un régime de capitalisation.

En tant que responsable d'un régime de capitalisation, il vous est recommandé de vérifier et d'indiquer votre niveau de respect à l'égard des lignes directrices pour les régimes de capitalisation. L'objet du présent document est de vous permettre de vous arrêter et de réfléchir à votre processus actuel de gouvernance et aux mesures que vous devez prendre afin d'atteindre un niveau de conformité acceptable à l'égard des principes énoncés. Afin de profiter pleinement du document, vous devrez consulter les lignes directrices pour les régimes de capitalisation, à www.jointforum.ca. Certaines sections contiennent des observations sur certains points à considérer lors de l'évaluation du respect d'une ligne directrice donnée. Vous pourrez également voir le type de soutien apporté par la Standard Life aux responsables et aux participants des régimes de capitalisation afin de répondre aux différentes exigences. Il est important de noter que les activités de soutien et les outils indiqués dans le document sont limités à ceux qui sont prévus en vertu des services de la Standard Life et des fonds offerts par le Programme d'investissement Qualité et Choix^{MC}.

Il vous est également recommandé de vérifier et d'indiquer votre niveau de respect à l'égard des diverses exigences aux termes de la ligne directrice n° 6 relative aux pratiques prudentes de placement de l'ACOR et du questionnaire d'autoévaluation sur les pratiques prudentes de placement établis par l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR), qui peuvent être consultées à www.capsa-acor.org. Même si la ligne directrice n° 6 ne s'applique qu'aux régimes de retraite, il peut être judicieux pour les responsables de régime de capitalisation (RC) d'autres types de RC, comme des REER collectifs, d'utiliser la ligne directrice n° 6 dans le cadre de la révision de la conformité aux lignes directrices de leur régime.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils pour remplir le présent document, n'hésitez pas à communiquer avec votre directeur, relations clients.

Responsable du régime :	
Police de la Standard Life numéro RS :	
Type(s) de régime(s) :	<input type="checkbox"/> RRA <input type="checkbox"/> REER <input type="checkbox"/> RER structuré <input type="checkbox"/> RPDB <input type="checkbox"/> CELI <input type="checkbox"/> Autre
Date : (JJ/MM/AAAA)	Rempli par :

Ces commentaires, au sujet des lignes directrices pour les régimes de capitalisation du Forum conjoint, représentent uniquement l'opinion de la Standard Life et ils n'ont pas été révisés ou approuvés par le Forum conjoint. Veuillez noter que les commentaires de la Standard Life visent à compléter plutôt qu'à remplacer les lignes directrices pour les régimes de capitalisation, que nous vous invitons à lire attentivement. Bien qu'aucun effort n'ait été ménagé afin d'assurer l'exactitude des renseignements fournis aux présentes, aucune garantie explicite ou tacite n'est accordée quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité desdits renseignements. De plus, ni la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ni Assurance Standard Life limitée ne peuvent être tenues responsables de toute erreur ou omission, ni des conséquences résultant de l'utilisation de ces renseignements.

Section 1 - Introduction

1.3.1 Les décisions relatives à l'établissement et au maintien du régime ont été dûment documentées.

Emplacement des documents :

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

- ▶ Au moment de l'établissement d'un régime de capitalisation, le responsable du régime doit documenter sa décision, souvent au moyen d'une résolution du conseil d'administration, et décider du type de régime et de ses caractéristiques, y compris le taux des cotisations patronales, le cas échéant.
- ▶ Si le pouvoir décisionnel a été délégué à un tiers, vous devriez également documenter la délégation.

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation

2.1.1 L'objet du régime a été clairement défini et documenté.

À quel endroit l'objet du régime figure-t-il?

L'objet du régime est-il toujours pertinent?

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

- ▶ Plusieurs des attentes des lignes directrices pour les régimes de capitalisation doivent être examinées en fonction de l'objet du régime. Il est donc essentiel que vous définissiez et documentiez clairement la raison pour laquelle le régime de capitalisation est établi.
- ▶ Dans le cas d'un régime existant, l'objet doit être revu, documenté et communiqué afin de déterminer si le régime continue d'atteindre ses buts et afin de mieux répondre aux attentes des participants.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Sommaire des dispositions du régime
- ▶ Sommaire du régime
- ▶ Livret du texte du régime

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.1.3 Les fournisseurs de services ont été choisis selon des critères précis :

- ▶ qualité, niveau et continuité des services offerts
- ▶ uniformité des services offerts dans l'ensemble des régions dans lesquelles les participants résident
- ▶ compréhension des avantages sociaux des salariés, des lois en matière de régimes de retraite et des autres lois en vigueur
- ▶ spécialisation dans le type de services qui devront être fournis
- ▶ formation professionnelle et expérience
- ▶ coût du service

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :
(JJ/MM/AAAA)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Commentaires :

Lorsque le responsable du régime délègue des responsabilités à un fournisseur de services, le responsable doit veiller à ce que les rôles et les responsabilités de chacune des deux parties soient soigneusement documentés.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Revue de la conformité aux lignes directrices des régimes de capitalisation et examen annuel (questionnaire d'autoévaluation)
- ▶ Résumé de la législation en matière de régimes de retraite
- ▶ Questions relatives à la demande de proposition et soutien aux ventes
- ▶ Tableaux de comparaison des régimes de capitalisation
- ▶ Bulletin Propos législatifs (Démonstration)

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.2.1 Une gamme d'options de placement a été choisie en fonction de l'objet du régime et des caractéristiques particulières du groupe et du régime :

- ▶ le nombre d'options de placement offertes aux participants
- ▶ les frais rattachés aux options de placement
- ▶ la compétence du responsable du régime de capitalisation à évaluer périodiquement les options
- ▶ la diversité et les données démographiques sur les participants du régime de capitalisation
- ▶ la diversité des options de placement offertes aux participants
- ▶ la liquidité des options de placement
- ▶ le niveau de risque rattaché aux options de placement

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :
(JJ/MM/AAAA)

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Portefeuilles Avenue
- ▶ Programme de Portefeuilles Avenue suivis (PPAS)
- ▶ Rapport de gestion du Programme d'investissement Qualité et Choix

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.2.2 Les fonds de placement sont conformes aux règles applicables en matière de placement :

- ▶ les placements sont admissibles par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
- ▶ les règles régissant les placements respectent la législation pertinente en matière de régimes de retraite

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Énoncé de la politique et des objectifs de placement pour fonds en gestion commune
- ▶ Énoncé de principes d'investissement des gestionnaires de fonds
- ▶ Attestations de conformité de la Standard Life
- ▶ États financiers – fonds de placement en gestion commune et fonds indiciaires
- ▶ États financiers – fonds de tiers gestionnaires

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.2.3 Les participants se sont vu offrir la possibilité d'effectuer des transferts entre les divers fonds de placement (au moins tous les trois mois).

Oui Non

Suivi requis? Oui Non

Responsable du suivi :

Date limite :
(JJ/MM/AAAA)

Observations :

- ▶ Informer les participants de la marche à suivre pour un transfert de capitaux ainsi que des moyens offerts.
- ▶ La marche à suivre portera sur la fréquence permise pour les transferts ainsi que sur les pénalités ou les frais applicables à un transfert entre les fonds.
- ▶ Ces renseignements sont habituellement fournis au salarié lorsqu'il s'inscrit au régime et ils expliquent les frais applicables ainsi que la façon d'effectuer un transfert (site Web Salon VIP, Ligne Info et Centre de services financiers).

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Site Web Salon VIP à l'intention des participants (Démo)
- ▶ Ligne Info (système de réponse vocale interactive)
- ▶ Centre de services aux participants
- ▶ Principe directeur en matière d'opérations excessives (Démo)

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.2.4 Un principe directeur a été établi pour les participants qui ne choisissent pas de placements.

Fonds par défaut :

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

- ▶ Établissement d'une option de placement par défaut et d'une politique pour les participants qui, peu importe la raison, n'ont pas choisi de combinaison de placements.
- ▶ La décision relative à l'option de placement par défaut ainsi que la politique afférente doivent être documentées et communiquées aux participants avant que toute mesure puisse être prise en vertu de la politique.
- ▶ Le responsable du régime peut envisager de faire un suivi des participants dont l'actif est affecté à l'option de placement par défaut, et, s'il y a lieu, élaborer des communications visant à leur rappeler les avantages de choisir une combinaison de placements à plus long terme.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Séminaires d'inscription
- ▶ Matériel d'inscription
- ▶ Rapport sur l'utilisation des fonds de placement

Observations ou suivi :

Section 2 - Établissement d'un régime de capitalisation (suite)

2.3 La tenue des dossiers du régime est assurée et les documents du régime sont conservés conformément à un principe directeur en matière de conservation.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

Points à considérer :

- ▶ Avez-vous dressé un inventaire des types de documents qui doivent être mis à jour?

- ▶ Compte tenu de la législation relative à la protection de la vie privée, qui doit avoir accès aux documents aux fins de l'établissement, de l'administration et de la revue du régime?

- ▶ Qui s'occupera de la tenue des dossiers du régime?

- ▶ Avez-vous élaboré un principe directeur en matière de conservation des documents?

- ▶ Si vous avez choisi un fournisseur, est-ce que les services de tenue des dossiers qu'il doit fournir sont clairement définis?

- ▶ Avez-vous demandé au fournisseur une copie de son principe directeur sur la conservation des documents?

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Principes directeurs de la Standard Life sur la gestion et la conservation des documents

Observations ou suivi :

Section 3 - Renseignements sur les placements et outils de prise de décisions

3.0 Les coûts reliés aux outils d'aide à la prise de décisions ont été établis de façon à encourager les participants à utiliser les renseignements et les outils à leur disposition.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

En général, les coûts reliés à la plupart des renseignements et des outils d'aide à la prise de décisions font partie des frais d'administration de base du régime; par conséquent, ils ne représentent pas de frais supplémentaires pour les participants.

Observations ou suivi :

Section 3 - Renseignements sur les placements et outils de prise de décisions (suite)

3.1 Les types d'outils et de renseignements fournis aux participants ont été déterminés en fonction de l'objet du régime et des caractéristiques particulières du groupe et du régime :

- ▶ le genre de décisions que les participants doivent prendre
- ▶ les coûts reliés aux outils d'information et d'aide à la prise de décisions
- ▶ la compétence du responsable du régime de capitalisation à évaluer périodiquement les options
- ▶ le lieu de résidence, la diversité et les données démographiques des participants au régime de capitalisation
- ▶ l'accès des participants aux ordinateurs et à Internet

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :
(JJ/MM/AAAA)

Soutien de la Standard Life :

Les outils et les renseignements offerts par la Standard Life, principalement axés sur la planification à long terme de la retraite, comprennent :

- ▶ Site Web Salon VIP à l'intention des participants (Démo)
 - Calculateur de retraite
 - Le relevé Vérificateur retraite^{MC}
 - Rendement des placements
 - Historique du rendement des fonds de placement
 - Modules d'apprentissage en ligne (Centre d'éducation financière)
- ▶ Centre des services aux participants
- ▶ Trousse d'adhésion
- ▶ Session d'information (inscription, mise-à-jour)
- ▶ Site Web Planifiez pour la vie^{MC}

Observations ou suivi :

Section 3 - Renseignements sur les placements et outils de prise de décisions (suite)

3.2 Les renseignements nécessaires à la prise de décisions ont été établis et fournis aux participants.

3.3 Des outils de prise de décisions ont été établis et fournis aux participants.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Résumé des dispositions du régime
- ▶ Votre guide de l'essentiel
- ▶ Rendements trimestriels des fonds de placement (Démo)
- ▶ Rendements et frais de gestion de placements (Démo)
- ▶ Séminaires sur les placements
- ▶ Relevés de comptes (Démo)
- ▶ Questionnaire Profil d'investisseur (Démo)
- ▶ Calculateurs de retraite
- ▶ Site Web Salon VIP à l'intention des participants (Démo)
- ▶ Modules d'apprentissage en ligne (Démo)
- ▶ Rééquilibrage de l'actif en ligne (Démo)
- ▶ Centre de services aux participants

Observations ou suivi :

Section 3 - Renseignements sur les placements et outils de prise de décisions (suite)

3.4 Une décision quant à l'offre de conseils individuels en matière de placements a été prise. 3.4.1 Dans l'affirmative, un fournisseur de services a été choisi en fonction de critères établis.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Soutien de la Standard Life :

Les services de la Standard Life permettent d'accéder à des :

- ▶ Représentants éducation des participants qui organisent des séminaires sur différents sujets reliés aux produits et services offerts par la Standard Life
- ▶ Représentants financiers (Ligne Info automatisée) qui fournissent aux participants des conseils sur leurs régimes
- ▶ Spécialistes de la retraite (versement de revenu de retraite) qui aident les participants à faire la transition de l'étape de l'épargne à celle de la retraite

Observations ou suivi :

Section 4 - Présentation du régime de capitalisation aux participants

4.0 L'objet du régime et les renseignements ci-après sur le fonctionnement du régime ont été communiqués à toutes les personnes admissibles au régime :

- ▶ La nature et les caractéristiques du régime
- ▶ Les options de placement par défaut
- ▶ Leurs droits et leurs responsabilités
- ▶ Les options de placement
- ▶ Les options de transfert, y compris tous frais, pénalités ou impôt applicables
- ▶ Tous frais ou pénalités que les participants doivent assumer
- ▶ Les renseignements complémentaires offerts et la façon dont les participants peuvent les obtenir

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :
(JJ/MM/AAAA)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Observations :

Afin de déterminer si vous respectez bien ce principe, veuillez, pour chacun des points susmentionnés, consulter les exigences particulières énumérées dans la section 4 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Matériel d'inscription et séminaires
- ▶ Livret du texte du régime
- ▶ Site Web Planifiez pour la vie^{MC}

Observations ou suivi :

Section 5 - Communication systématique de renseignements aux participants

5.1 à 5.3 Des relevés de comptes et d'autres renseignements pertinents ont été fournis aux participants.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

Les participants doivent recevoir ou avoir :

- ▶ Des relevés de comptes (au moins tous les 12 mois) – veuillez consulter les exigences particulières au paragraphe 5.1 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation.
- ▶ Accès à des renseignements complémentaires – veuillez consulter les exigences particulières au paragraphe 5.2.1 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation.
- ▶ Des avis relatifs à toute modification importante des options de placement – veuillez consulter les exigences particulières au paragraphe 5.2.2 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation.
- ▶ Des renseignements concernant l'ajout, le remplacement ou la suppression d'options de placement – veuillez consulter les exigences particulières au paragraphe 5.2.3 et 5.2.4 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation :
 - renseignements prescrits, y compris les options relatives à la suppression de fonds de placement
 - des rapports sur le rendement de chacune des options de placement.
- ▶ Des rapports sur le rendement des fonds de placement – veuillez consulter les exigences particulières au paragraphe 5.3 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Site Web Salon VIP à l'intention des participants (Démo)
- ▶ Système de réponse vocale interactive (RVI) et Ligne Info
- ▶ Vérificateur retraite (Démo)
- ▶ Livret du texte du régime
- ▶ Sommaire des fonds de placement (Démo)
- ▶ Relevé annuel (Démo)

Observations ou suivi :

Section 6 - Maintien d'un régime de capitalisation

6.0 Les points suivants ont été évalués en fonction du principe directeur établi en matière de revue, y compris les normes de qualité de service, les objectifs de rendement, etc. :

- ▶ les fournisseurs de services
- ▶ les options de placement
- ▶ la tenue des dossiers du régime
- ▶ les outils d'aide à la prise de décisions en matière de placement

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

Un principe directeur doit être établi afin de fournir des règles régissant le processus de revue, comme la fréquence des évaluations de chaque principe des lignes directrices pour les régimes de capitalisation, et les personnes responsables de l'évaluation et de la communication des résultats.

L'évaluation devrait tenir compte des exigences particulières énumérées dans la section 6 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation pour chacun des points susmentionnés.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Processus de la Standard Life pour le traitement des plaintes de clients
- ▶ Rapport de gestion du Programme d'investissement Qualité et Choix
- ▶ États financiers vérifiés des fonds de placement du Programme d'investissement Qualité et Choix (Fonds de placement en gestion commune et fonds indiciels) et (Fonds de tiers gestionnaires)
- ▶ Contrôles internes – Objectifs et méthodes [rapport en vertu du chapitre 5970 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)]

Observations ou suivi :

Section 7 - Terminaison

7.2 Les participants sortis ont été informés des options offertes, des mesures à prendre, des dates limites, des conséquences sur les placements, etc.

Suivi requis?

Oui

Non

Responsable du suivi :

Date limite :

(JJ/MM/AAAA)

Observations :

- ▶ Des relevés de cessation ainsi que le soutien nécessaire ont été fournis à tous les participants sortis.
- ▶ Le paragraphe 7.1.1 des lignes directrices pour les régimes de capitalisation donne des précisions sur les renseignements qui doivent être fournis aux participants lorsqu'un régime est résilié, et le paragraphe 7.2.1 donne des précisions sur les renseignements qui doivent être fournis lorsque le participant cesse de participer au régime.

Soutien de la Standard Life :

- ▶ Relevés détaillés des options de règlement (RRA)
- ▶ Renseignements détaillés sur la cessation de participation au régime (tous les autres types de régimes)
- ▶ Le programme Avantage Standard Life^{MC}
- ▶ Illustrateur de revenu de retraite (Démonstration)

Observations ou suivi :
